

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt

ARRÊTÉ du 07 MARS 2017

Modifiant l'arrêté du 25 novembre fixant la composition du comité technique d'administration centrale
du ministère de l'agriculture

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement

- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
- VU l'arrêté du 27 juin 2011 portant institution des comités techniques au ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire modifié par l'arrêté du 5 septembre 2011 ;
- VU l'arrêté du 25 novembre 2016 fixant la composition du comité technique d'administration centrale du ministère chargé de l'agriculture

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'article 2 de l'arrêté du 25 novembre 2016 susvisé est modifié en ces termes :

Siège en qualité de représentants du personnel pour la liste commune CFE-CGC CFTC SNISPV-FGAF :

- Madame Isabelle GUERRY, membre titulaire en lieu et place de Madame Pascale GILLI-DUNOYER, membre titulaire ;
- Monsieur Nobert LUCAS, membre suppléant en lieu et place de Madame Isabelle GUERRY, membre suppléante.

Article 2

La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 07 MARS 2017

*Pour le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire
et de la forêt, porte-parole du Gouvernement
et par délégation,*

La secrétaire générale


Valérie METRICH-HECQUET